Conditions Générales d'Utilisation Vendeurs – Market place NATURE & DECOUVERTES

PREAMBULE

NATURE & DECOUVERTES développe depuis 1990 un concept original mêlant naturalité et découvertes et exploite à ce titre une chaîne de magasins de commerce de détail de biens à destination de la personne et de la maison.

NATURE & DECOUVERTES, ayant son siège social : 11 rue des Etangs Gobert - 78000 Versailles inscrite au RCS de Versailles n° 378 702 674 et ayant pour n° de TVA : FR 933 787 026 74, proposant également ses produits sur son site marchand « www.natureetdecouvertes.com » (ci-après le « Site Internet ») ouvre une MarketPlace accessible à des partenaires selon les conditions définies dans les présentes.

NATURE & DECOUVERTES sélectionne des vendeurs professionnels établis au sein de l'Unioné européenne dont les produits sont en adéquation avec son concept, et met à leur disposition une MarketPlace (ci-après la « MarketPlace ») sur son Site Internet, leur permettant de bénéficier du flux visiteurs du Site Internet (ci-après le "Service").

Les droits et obligations qui découlent de la relation entre NATURE & DECOUVERTES et le Vendeur sont personnels, incessibles et non transférables.

Les ventes réalisées par l'intermédiaire du Service entre les Acheteurs et les Vendeurs sont quant à elles régies par les Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV"), qui sont réputées acceptées par le Vendeur lors de chaque confirmation de commande ; elles complètent les présentes CGU Vendeur.

1. OBJET

Les présentes CGU Vendeur ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NATURE & DECOUVERTES met à la disposition des Vendeurs, dans le cadre du Service, des outils technologiques permettant à ceux-ci de mettre en vente les Produits.

2. DESCRIPTION DU SERVICE

La MarketPlace est constituée d'un ensemble d'outils et de services permettant aux Vendeurs :

- de se mettre en relation avec des Acheteurs afin de leur proposer des produits à la vente sur le site internet www.natureetdecouvertes.com,
- de mettre en ligne leur catalogue électronique de Produits et leurs offres, c'est-à-dire les éléments descriptifs et les prix de ces Produits ainsi que leurs conditions générales de vente,
- de prendre connaissance et de gérer l'exécution des commandes des Acheteurs,
- de gérer les communications avec les Acheteurs dans le cadre de leur service après-vente,
- de suivre leur activité commerciale ainsi que leur relation avec NATURE & DECOUVERTES.

Les transactions effectuées via le Service pour les besoins de la vente des Produits sont conclues directement entre l'Acheteur et le Vendeur. NATURE & DECOUVERTES n'est en aucun cas Vendeur des Produits proposés par les Vendeurs par l'intermédiaire du Service.

Par ailleurs, en cas de non-respect des présentes CGU Vendeur, NATURES & DÉCOUVERTES se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service au Vendeur concerné,

Par principe, le Vendeur est responsable des impôts, droits, taxes et éco-contributions dus au titre de la transaction qu'il conclut avec un Acheteur. Par exception, à compter du 1er juillet 2021, dans le cadre de transactions intervenant entre un Acheteur agissant à titre privé établi en France ou à Monaco et (i) un Vendeur établi hors de l'Union Européenne ou (ii) un Vendeur établi dans l'Union Européenne mais important les Produits depuis un pays hors Union Européenne, NATURE & DECOUVERTES est redevable de la TVA afférente à la transaction conclue entre le Vendeur et l'Acheteur conformément à l'article 147 de la loi de finances pour 2021 transposant la directive 2017/2455/UE.

Dans ces hypothèses, le Vendeur n'a aucune TVA à reverser à l'administration fiscale française, NATURE & DECOUVERTES étant en charge de reverser directement la TVA afférente à la transaction entre le Vendeur et l'Acheteur à l'administration fiscale. Cette somme sera déduite par NATURE & DECOUVERTES des sommes à reverser au Vendeur.

La redevabilité par NATURE & DECOUVERTES de la TVA afférente à la transaction ne s'applique pas aux transactions réalisées par un Vendeur lorsque celles-ci relèvent du régime de la TVA sur marge prévu aux articles 297 A et suivants du Code Général des Impôts (CGI). Toutefois, en raison du champ d'application très réduit du régime TVA de la marge prévue aux articles 297 A et suivants du CGI parmi les transactions où NATURE & DECOUVERTES est redevable de la TVA, le Vendeur s'engage à ne jamais proposer à la vente des Produits relevant de ce régime.

Pour les transactions où NATURE & DECOUVERTES est redevable de la TVA du fait que les Produits sont importés depuis un pays hors Union Européenne, le Vendeur reconnaît que l'exactitude du régime fiscal afférent à une transaction entre un Vendeur et un Acheteur dépend des informations communiquées par le Vendeur à NATURE & DECOUVERTES. En conséquence, le Vendeur s'engage à fournir à NATURE & DECOUVERTES pour chaque transaction avec un Acheteur le lieu d'expédition des Produits vendus à cet Acheteur. Le Vendeur reconnait expressément que la bonne réalisation de la transaction avec un Acheteur établi en France ou à Monaco impose de respecter plusieurs conditions de forme permettant le contrôle systématique des colis par l'administration des douanes. En particulier, le Vendeur s'engage à apposer sur le colis contenant les Produits le numéro IOSS (commande d'une valeur hors taxes et hors frais de transport inférieure ou égale à 150€) ou TVA (commande d'une valeur hors taxes et hors frais de transport supérieure à 150€) de NATURE & DECOUVERTES afin de permettre la remontée d'informations correctes pour le traitement de la TVA des Produits. De plus, lorsqu'un Acheteur achète, dans le cadre d'une même commande, plusieurs Produits auprès d'un même Vendeur, le Vendeur s'engage à regrouper les Produits dans un seul colis.

Par ailleurs, pour les commandes d’une valeur hors taxes et hors frais de transport supérieure ou égale à 150€, NATURE & DECOUVERTES n’est redevable de la TVA lorsque les Produits sont importés depuis un pays hors Union Européenne que si le lieu d’importation est situé en France. Dans la mesure où les Vendeurs ne peuvent livrer des marchandises qu’en France et qu’il n’est pas possible d’obtenir de manière automatique et certaine l’information sur un

éventuel autre lieu d'importation, le lieu d'importation est réputé être situé en France. En conséquence, le Vendeur s'engage pour les commandes d'une valeur hors taxes et hors frais de transport supérieure à 150€ et qui sont importés depuis un pays hors Union européenne à dédouaner le Produit en France.

Le Vendeur reconnaît, pour chaque transaction avec un Acheteur, être pleinement redevable des droits de douane dus au titre de l'introduction de Produits sur le territoire de l'Union Européenne, s'engage à les régler dans leur intégralité et à les intégrer dans le prix de vente hors taxes des Produits. En aucune façon les droits de douane acquittés au titre des Produits ne doivent être facturés séparément ou laissés à la charge de l'Acheteur.

2.2 Eco-contribution

Le Vendeur, est tenu de se conformer à ses obligations découlant de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (dite loi AGEC) dont notamment celles relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), conformément aux articles L541-10 et suivants du Code de l'environnement.

Pour rappel, les principales obligations au titre de la REP sont les suivantes :

- Adhérer auprès d'un éco-organisme agréé pour la filière du produit concerné, collecter et reverser l'éco-participation à cet éco-organisme ;
- Transmettre les informations listées à l'article L.541-10-13 du Code de l'environnement aux éco-organismes.
- Transmettre l'ensemble des informations permettant à NATURE & DECOUVERTES de tenir le registre imposé par l'article L.541-10-9 du Code de l'environnement

Dans ce contexte, le Vendeur est tenu de transmettre à NATURE & DECOUVERTES chaque identifiant unique (IDU) délivré par l'éco-organisme auprès duquel le Vendeur est adhérent.

NATURE & DECOUVERTES se réserve la possibilité de prélever au Vendeur l'intégralité des frais et sommes payés pour le compte du Vendeur en cas de défaut aux obligations relatives à la REP.

Par ailleurs le Vendeur est responsable de compléter l'ensemble des caractéristiques des Produits qu'il propose sur le Site Internet. En l'absence de la complétude de tout ou partie des caractéristiques des Produits permettant à NATURE & DECOUVERTES de déterminer le coût de l'éco-contribution, NATURE & DECOUVERTES se réserve la possibilité d'établir ce montant.

En cas de fourniture erronée d'un ou plusieurs IDU(s), NATURE & DECOUVERTES se réserve le droit de supprimer l'IDU et d'en informer le Vendeur. De plus, si le Vendeur a un ou plusieurs IDU(s) erronées à la suite d'un contrôle au regard de la base de données Syderep (Système déclaratif des filières de responsabilité élargie du producteur) ou que le Vendeur n'a pas renseigné son (ses) IDU(s), NATURE & DECOUVERTES se réserve le droit d'en informer le Vendeur et de lui demander de compléter ces informations.

En cas d'absence de fourniture du ou des IDU(s) par le Vendeur ou en cas de fourniture erronée d'un ou de plusieurs IDU(s), NATURE & DECOUVERTES assurera le paiement des éco-contributions aux éco-organismes. Dans ces circonstances, NATURE & DECOUVERTES recouvrera auprès du Vendeur l'intégralité des sommes engagées.

De plus, NATURE & DECOUVERTES appliquera une augmentation du taux de commission de 1% par rapport aux taux prévus à l'article 5 des présentes, pour les produits concernés par la

REP et pour lesquels les Vendeurs n'auront pas fourni d'IDU au 20/01/2027. Après cette date, NATURE & DECOUVERTES appliquera cette augmentation susmentionnée aux fins de traitement des déclarations associées.

Les Vendeurs peuvent à tout moment indiquer un IDU dans leur espace. En cas de renseignement par le Vendeur du ou des IDU correspondant aux produits qu'il vend, NATURE & DECOUVERTES s'engage à en prendre compte dans les 30 jours et n'appliquera plus cette augmentation à l'issue de cette date.

De plus, conformément à l'article L.541-10-8 du Code de l'environnement, le Vendeur a pour obligation de procéder à la reprise sans frais de certains produits relevant du régime de la REP.

En outre, le Vendeur est tenu de délivrer une information sur les conditions de la reprise auprès de l'Acheteur, préalablement à la conclusion de la vente, et ce de manière visible, lisible et facilement accessible.

A ce titre, le Vendeur doit préciser les modalités de reprise applicables à son offre et procéder à la reprise du Produit le cas échéant.

En cas de non-respect par le Vendeur de ces obligations liées à la reprise des Produits, NATURE & DECOUVERTES se réserve la possibilité de recouvrir auprès du Vendeur aux coûts associés à cette reprise effectuée par NATURE & DECOUVERTES pour le compte de ce dernier.

2.3 Taxe sur les petits colis

Conformément à l'article 82 du projet de loi de finances pour 2026 relatif aux « petits colis », une taxe de 2€ par article s'appliquera, à compter du 1er mars 2026, pour chacun de vos envois répondant aux critères suivants :

- Le colis contient des articles d'une valeur totale inférieure à 150€.
- Le colis est importé depuis un pays tiers à l'Union européenne et est dédouané en France (y compris Monaco et les départements d'outre-mer). Cette condition est réputée satisfaite conformément à l'article 2.1 – TVA.
- Le colis fait l'objet d'une déclaration en douane simplifiée H7.

Nous vous informons que NATURE & DECOUVERTES, en tant que redevable, répercutera intégralement le montant de cette taxe pour chaque Vendeur concerné. Le Vendeur accepte cette répercussion qui s'appliquera dès lors que les articles commercialisés et expédiés relèvent du champ d'application de la taxe petits colis.

3. ACCES AU SERVICE

Outre l'acceptation des présentes CGU Vendeur, l'accès au Service est subordonné au référencement sur la MarketPlace NATURE & DECOUVERTES et au paiement d'un abonnement mensuel de 29,90€. H.T. L'abonnement mensuel sera facturé, quel que soit l'état de vos commandes.

Pour accéder au Service, vous devez fournir les données permettant votre identification ainsi que vos coordonnées. Lors de l'ouverture de ce compte, vous vous engagez à ne fournir que des informations exactes, puis à informer NATURE & DECOUVERTES sans délai de tout changement les affectant.

L'utilisation du Service implique pour le Vendeur l'ouverture d'un compte de paiement auprès de Adyen, exclusivement dédié à l'encaissement des paiements effectués par l'Acheteur au

Vendeur par l'intermédiaire de NATURE & DECOUVERTES qui assure ledit encaissement en sa qualité d'agent de Adyen.

L'accès au service est limité à l'ouverture d'un seul compte par boutique vendeur, tout doublon de compte se verra immédiatement supprimé sauf validation préalable par NATURE & DECOUVERTES.

NATURE & DECOUVERTES se réserve la possibilité de résilier un compte si celui-ci présente un ou plusieurs éléments en commun avec un compte précédemment résilié pour manquement.

Pour utiliser le Service, vous devez utiliser l'identifiant et le mot de passe créés lors de l'ouverture de votre compte. Les identifiants et mots de passe sont placés sous l'entière et unique responsabilité du Vendeur. Le Vendeur s'engage à prendre toutes mesures utiles pour qu'ils ne soient pas connus de tiers ou utilisés par des personnes non autorisées. Le Vendeur a la responsabilité de la préservation de la confidentialité des identifiants et mots de passe. Le Vendeur est à cet égard responsable des conséquences de la perte ou du détournement des identifiants et mots de passe.

En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, le Vendeur s'engage à en avertir immédiatement le service commercial depuis la page de connexion du compte Vendeur.

Le Vendeur est responsable des accès indus, dommages, perturbations et conséquences dommageables causés par votre manquement à la confidentialité des identifiants.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES PAR L'INTERMEDIAIRE DU SERVICE

4.1. Obligations d'ordre général

Le Vendeur doit s'identifier auprès des Acheteurs comme agissant ou non en qualité de professionnel. Il s'engage expressément à s'identifier comme agissant en qualité de Vendeur professionnel dès lors qu'il effectue des ventes de Produits par l'intermédiaire du Service de manière régulière et à des fins lucratives.

Le Vendeur s'engage à respecter la législation applicable en matière d'exercice d'une activité commerciale (notamment immatriculation, obligations comptables, sociales et fiscales). En effet, Le Vendeur peut être tenu de souscrire des déclarations fiscales et sociales au titre de son activité de vente de biens sur le Site Internet L'administration met à sa disposition des fiches précisant ses obligations en matière fiscale et sociale.

En outre, Le Vendeur s'engage à communiquer à NATURE & DECOUVERTES l'ensemble des données nécessaires au respect des obligations déclaratives auxquelles NATURE & DECOUVERTES est soumise conformément aux dispositions de la réglementation dite DAC 7, en vigueur depuis le 1er janvier 2023 en droit français. Dans ce cadre, le Vendeur atteste que les données transmises sont correctes et s'engage à avertir spontanément NATURE & DECOUVERTES en cas de modification d'une ou plusieurs données qui seraient collectées et déclarées pour les besoins de la réglementation DAC 7.

Le Vendeur s'engage également à respecter les lois et règlements qui lui incombent en sa qualité de professionnel eu égard notamment aux Produits qu'il vend sur le Site Internet.

Par ailleurs, le Vendeur s'interdit expressément de promouvoir directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit (notamment par l'insertion de liens hypertextes, de tout message dans le descriptif des Produits, de tout imprimé dans les colis expédiés à l'Acheteur, ou encore par l'utilisation de l'adresse URL de son Site Internet dans son identifiant ou sur la page Vendeur,

ou par l'utilisation d'un carton d'emballage) ses produits ou services, de même que ceux de tout autre personne.

Le Vendeur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens de façon à satisfaire de manière optimale à ses obligations en délivrant un service de qualité vis-à-vis des Acheteurs.

Il s'engage notamment pour cela à répondre aux courriels du Service Client et du Service Commercial de NATURE & DECOUVERTES ainsi qu'aux courriels de Mirakl et des Acheteurs dans un délai de 2 jours ouvrés à compter de leur réception, et ce, en langue française.

Tout échange entre le Vendeur et NATURE & DECOUVERTES est strictement confidentiel. Le Vendeur s'engage donc à ne pas divulguer le contenu de ces échanges à un tiers.

Le Vendeur s'interdit, et sans que cette liste soit limitative, d'utiliser des visuels ou des noms commerciaux, des pseudonymes ou de tenir des propos ou autres messages qui seraient injurieux, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, qui porteraient atteinte aux droits de personnes ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, aux lois et règlements et à l'image de marque NATURE & DECOUVERTES. A défaut, NATURE & DECOUVERTES se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service au Vendeur concerné, en suspendant ou en résiliant les présentes dans les conditions prévues à l'article 8.

Le Vendeur s'engage à détenir un solde positif sur son compte à tout moment.

4.2. Obligations relatives aux offres de Produits sur le Site Internet

Le Vendeur s'engage et garantit qu'il ne vendra que des Produits dont il est propriétaire ou sur lesquels il dispose des droits lui permettant de les vendre. Il garantit qu'ils ne contreviennent en aucune façon aux lois, règlementations en vigueur et normes applicables, obligatoires ou non (en particulier concernant la commercialisation des jeux, jouets) et qu'ils ne portent pas atteinte aux droits des tiers. Le Vendeur s'interdit à ce titre notamment de vendre tout Produit consistant en des œuvres contrefaisantes au sens du Code la propriété intellectuelle ou tout Produit dont la commercialisation est réglementée en vertu de dispositions législatives, règlementaires ou contractuelles (notamment en raison de l'existence d'un réseau de distribution sélective). Le Vendeur est seul responsable de la mise en vente des Produits qu'il propose sur le Service.

Le Vendeur s'interdit notamment de proposer sur le Site Internet sans que cette liste soit limitative : des produits à caractère pornographique et plus généralement portant atteinte aux bonnes mœurs ; les biens incitant à la haine raciale ou objets de discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, nationalité, les capacités physiques, l'orientation sexuelle ou l'âge ; les objets volés ; les médicaments ou drogues de tous types ; les armes y compris les armes blanches (cutter, faucille, hache, machette, poignard, merlin, serpe, etc.), armes de guerre et munitions ; les animaux vivants ; les boissons alcooliques.

Sur le descriptif associé aux offres de Produits qu'il propose sur le Site Internet, le Vendeur s'engage à agir de bonne foi. Il est seul responsable de l'exactitude des mentions y figurant et s'engage à ce qu'elles ne risquent pas d'induire en erreur les Acheteurs potentiels, tant sur les caractéristiques du Produit, les garanties associées, que sur son état ou son prix. Le Vendeur garantit que les informations communiquées respectent les droits des tiers et les lois et réglementations en vigueur.

De plus, le Vendeur devra faire un descriptif précis de l'état du Produit. Le Vendeur communique aux Acheteurs toutes les informations leur permettant de connaître les caractéristiques essentielles du Produit (le cas échéant, composition du Produit, accessoires compris, origine, les garanties légales, les modalités de leurs mises en œuvre, ou toutes autres conditions

contractuelles etc.). Il est expressément interdit de qualifier une offre en « Occasion » si le produit est neuf, particulièrement sur la catégorie Livres.

Le Vendeur doit s'assurer de renseigner toutes les données identifiées comme obligatoires dans nos outils, ainsi que des caractéristiques essentielles et effectives du Produit dans sa fiche. La qualité et la complétude des détails des informations partagées par le Vendeur contribue à l'information des clients et à la performance de ses Produits sur notre Site Internet. Le Vendeur est le seul responsable des éléments renseignés sur la fiche du Produit qu'il vend.

Le Vendeur s'engage en outre à ce que les illustrations / visuels / vidéos fournis dans le descriptif associé aux offres de Produits qu'il propose (photographie, dessin, etc.) soient conformes aux Produits ainsi illustrés et respectent les droits des tiers et qu'ils ne portent pas atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Il garantit NATURE & DECOUVERTES qu'il dispose des droits, en particulier de propriété intellectuelle, afférents à ces illustrations, qui lui permettent de les utiliser afin de présenter les Produits.

Conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 2004, dite « LCEN » (Loi pour la Confiance en l'Économie Numérique) NATURE & DECOUVERTES pourra supprimer toute information mise en ligne sur le Site Internet par un Vendeur en cas de notification d'un tiers faisant état du caractère illicite de cette information ou d'une violation d'un droit.

Le Vendeur devra également préciser dans le descriptif associé aux offres le pays d'expédition des Produits.

Lorsque le Produit est proposé sur le site uniquement par plusieurs Vendeurs, notre MarketPlace utilise un système de consolidation des données produits.

4.3. Obligations relatives au prix des Produits

Le prix de vente des Produits est défini librement par le Vendeur, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Notamment, le prix du livre est fixé conformément à la loi Lang du 10 Août 1981.

Ce prix doit être mentionné sur le Site Internet toutes taxes et frais compris (notamment TVA, TVA à l'importation, frais d'emballage, eco-taxe, droits de douanes, le cas échéant la redevance pour copie privée, etc...), mais hors frais de livraison, ces derniers étant ajoutés par NATURE & DECOUVERTES au prix de la commande lorsque l'Acheteur la valide.

Ainsi il ne pourra pas être demandé à l'Acheteur de régler toute autre somme que celle figurant sur la fiche descriptive du Produit.

4.4. Obligations relatives à la vente des Produits

Les contrats de vente des Produits proposés par le Vendeur sur le Site Internet sont conclus entre le Vendeur et l'Acheteur. Le Vendeur s'engage à n'offrir sur le Site Internet que des Produits disponibles et à supprimer sans délai du Site Internet toute offre se rapportant à des Produits qui ne sont plus disponibles. Le Vendeur est seul responsable en cas d'indisponibilité du Produit dont il a seul la maitrise.

Le Vendeur est informé par courriel, par le bais de son interface Vendeur s'il choisit cette option et dans son compte par NATURE & DECOUVERTES lorsqu'un Produit qu'il a mis en ligne a fait l'objet d'une commande par un Acheteur.

Le Vendeur doit alors confirmer la commande concernée dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la réception de l'information visée à l'alinéa précédent.

Aussi, le Vendeur s'engage à consulter régulièrement, et au moins une fois par jour ouvré, ses emails reçus à l'adresse fournie à NATURE & DECOUVERTES lors de l'ouverture de son compte puis, par la suite, en cas de changement affectant cette information, et ce, afin d'être en mesure de confirmer les Produits commandés par les Acheteurs.

La confirmation de la commande par le Vendeur implique pour le Vendeur, l'engagement ferme d'expédier le(s) Produit(s) dans le délai visé au paragraphe 4.5 (v) ci-dessous A défaut de réponse du Vendeur dans le délai auquel il est fait référence à l'alinéa précédent, le contrat de vente sera automatiquement annulé et le compte du Vendeur sera « suspendu » de manière temporaire.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de plus de 2 jours ouvrés Le Vendeur doit suspendre temporairement la mise en ligne de ses Produits en paramétrant les dates de fermeture, directement via son espace vendeur.

Le Vendeur s'engage à honorer au minimum 95 % des commandes des Produits proposés à la vente sur le Site Internet depuis l'ouverture de son compte (voir article 6). A défaut, NATURE & DECOUVERTES et pour les Vendeurs ayant réalisé au moins 10 ventes, se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service au Vendeur concerné, en suspendant ou en résiliant les présentes dans les conditions prévues à l'article 8.

Pour les Produits relevant de la réglementation relative au chargeur universel, lorsqu'un Produit est proposé à la vente, accompagné d'un dispositif de charge, le Vendeur s'engage à permettre également à l'Acheteur d'acquérir ce Produit sans dispositif de charge, conformément à la réglementation applicable.

Le Vendeur veille en outre à informer de manière claire, visible et lisible l'Acheteur de la présence ou de l'absence d'un dispositif de charge et à afficher les informations, étiquettes et pictogrammes requis par la réglementation applicable.

Le Vendeur s’engage à accepter les commandes dans un délai maximal de 24 heures à compter de leur réception dans son Back Office.

4.5. Obligations relatives à la livraison des Produits

Les modes de livraison suivants peuvent être proposés à l’Acheteur, selon les options activées par le Vendeur pour les Produits concernés :

- Colis normal ;
- Colis suivi ;
- Colis recommandé, avec remise contre signature ;
- Livraison à l’étage ;
- Point Relais.

Les modes de livraison disponibles, les frais correspondants et les délais de livraison sont portés à la connaissance de l’Acheteur avant la validation de sa commande.

Le Vendeur s’engage à respecter le mode de livraison choisi par l’Acheteur ainsi que les délais annoncés dans son offre. Il renseigne dans son Back Office les informations de suivi permettant à l’Acheteur de suivre l’acheminement de sa commande.

Les frais de livraison sont calculés selon le paramétrage applicable aux offres du Vendeur et affichés à l'Acheteur avant la validation de sa commande.

Le Vendeur doit obligatoirement adresser à l'acheteur un bon de livraison du Produit acheté. Le Vendeur doit impérativement joindre à la livraison du Produit une facture d'achat ou tout autre document permettant le cas échéant à l'Acheteur de faire jouer sa garantie.

Le Vendeur s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la mise sous pli des Produits commandés de façon à éviter que les Produits ne soient endommagés durant le transport. Le Produit voyage aux frais et aux risques du Vendeur.

NATURE & DECOUVERTES adresse au Vendeur, au plus tard dans les 24 heures suivant la commande de l'Acheteur, les informations relatives à l'Acheteur lui permettant de livrer le(s) Produit(s) commandé(s).

Le Vendeur s'engage à expédier tout Produit commandé dans les 2 jours ouvrés à compter de la confirmation de la commande du Produit.

Si le délai d'expédition du Vendeur est supérieur au délai susvisé, le Vendeur s'engage à en faire mention dans la fiche descriptive du Produit.

4.6. Obligations relatives aux contestations relatives aux Produits

De manière générale, le Vendeur s'engage à mettre en œuvre, de bonne foi, tous les moyens nécessaires afin de remplir ses obligations en délivrant un service de qualité aux Acheteurs.

À tout moment, l'Acheteur a la possibilité de contacter le Vendeur, d'adresser toute demande, réclamation relative aux Produits commandés en utilisant l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service, notamment pour faire valoir ses garanties quand elles sont en cours.

En complément de l'outil de messagerie, l'Acheteur peut signaler toute réclamation relative aux Produits commandés auprès d'un Vendeur professionnel, notamment en cas de produit non reçu, via les fonctionnalités mises à disposition dans son espace client.

L'Acheteur conserve la possibilité de contacter le Vendeur et de formuler toute demande relative aux Produits commandés, notamment dans le cadre des garanties légales applicables, par l'intermédiaire des moyens de contact mis à disposition dans le cadre du Service.

En cas de réclamation d'un Acheteur concernant un Produit, y compris lorsque le Vendeur est informé de ladite réclamation par le biais de l'outil d'information mis à sa disposition dans le Service et/ou par l'envoi d'un email de NATURE & DECOUVERTES, le Vendeur fait son affaire personnelle de la résolution du différend qui l'oppose à l'Acheteur. Les litiges sont directement réglés entre l'Acheteur et le Vendeur, le cas échéant à l'aide de l'outil de messagerie mis à leur disposition sur le Service. Le Vendeur devra faire ses meilleurs efforts pour résoudre le litige l'opposant à l'Acheteur amiablement.

Néanmoins, dans le cas où le Vendeur n'aurait pas résolu le litige l'opposant à l'Acheteur dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation, NATURE & DECOUVERTES se réserve le droit, après en avoir préalablement informé le Vendeur, de procéder au remboursement du Produit auprès de l'Acheteur. Ce même montant sera ensuite déduit des sommes à reverser par NATURE & DECOUVERTES au Vendeur au titre des Produits vendus par le Vendeur via le Service.

Si la contestation de l'Acheteur s'avère fondée, le Vendeur procèdera soit au renvoi du Produit commandé soit au remboursement.

En cas d'exercice du droit de rétractation par l'Acheteur, NATURE & DECOUVERTES, en sa qualité de tiers de confiance, procédera au remboursement des sommes versées (y compris les frais de livraison) au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle le droit a été exercé par l'Acheteur auprès du Vendeur et que NATURE & DECOUVERTES en a été informé. Cette date de remboursement pouvant être différée jusqu'à récupération du Produit ou jusqu'à ce que l'Acheteur ait fourni simultanément au Vendeur et à NATURE & DECOUVERTES une preuve de l'expédition du Produit, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le remboursement sera effectué par le même moyen de paiement utilisé par l'Acheteur (par recrédit de la carte bancaire de l'Acheteur). Ce montant sera ensuite déduit des sommes dues par NATURE & DECOUVERTES au Vendeur au titre des ventes des Produits.

NATURE & DECOUVERTES se réserve le droit, concernant les Vendeurs ayant réalisé au moins 50 ventes sur les 3 derniers mois, de suspendre ou résilier les présentes dans les conditions prévues à l'article 8 en cas d'atteinte par le Vendeur d'un taux de réclamation supérieur à 5% de ses commandes.

4.7. Exception au droit de rétractation pour raisons d'hygiène ou de protection de la santé

Conformément à l'article L.221-28, 5° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les Produits qui ont été descellés par l'Acheteur après leur livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.

Cette exception concerne notamment certains produits cosmétiques, produits de beauté, produits d'hygiène corporelle ou intime, produits de soin, produits de maquillage et produits d'hygiène bucco-dentaire, dès lors qu'ils ont été descellés après leur livraison et que, compte tenu de leur nature et pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé, ils ne peuvent être remis en vente.

Cette exception ne s'applique pas aux Produits qui peuvent être retournés dans des conditions permettant de garantir le respect des exigences d'hygiène et de protection de la santé.

Indépendamment des cas où un Acheteur exerce son droit de rétractation, dans l'hypothèse où le Vendeur accepte un retour de Produit, il émet l'avoir correspondant à destination de l'Acheteur et en informe NATURE & DECOUVERTES qui procède directement au remboursement de l'Acheteur par re-créditation du moyen de paiement utilisé par celui-ci.

En communiquant son accord de remboursement ou en signalant un retour de Produit via le Back Office, le Vendeur demande de fait à NATURE & DECOUVERTES de procéder au remboursement de l'Acheteur et reconnaît irrévocablement la constitution d'une créance immédiatement exigible par NATURE & DECOUVERTES.

A défaut de remboursement de ladite créance dans un délai de 2 jours suivant la demande formulée par tous moyens par NATURE & DECOUVERTES, celle-ci se réserve la possibilité de suspendre ou de mettre fin au présent contrat dans les conditions de l'article 8.

Dans l'hypothèse d'un accord de remboursement ou d'un signalement de retour de Produit effectué par le Vendeur dans un délai de 3 mois après le jour de l'achat de la commande du Consommateur, le remboursement de l'Acheteur est directement effectué par le Vendeur.

4.8. Non-respect des obligations par le Vendeur

Il est rappelé que NATURE & DECOUVERTES se réserve le droit de suspendre définitivement ou temporairement l'accès au service au Vendeur concerné en cas de non-respect de ses obligations, tel que prévu dans l'article 8.

5. DISPOSITIONS FINANCIERES

Pour chaque commande de Produits reçue par un Acheteur, NATURE & DECOUVERTES percevra de la part du Vendeur une commission calculée selon un taux de commission unique applicable à l'ensemble des Produits vendus sur la MarketPlace, frais de port inclus et TVA en sus.

Pour tous les vendeurs, NATURE & DECOUVERTES appliquera une commission ne pouvant être inférieure à 0,99 € HT, soit un montant TTC de 1,19 €.

NATURE & DECOUVERTES reversera au Vendeur le montant total du prix de la commande considérée, déduction faite de la commission, après confirmation par l'Acheteur de la réception du ou des Produit(s) achetés.

De plus, conformément à l'article 2.2 des présentes, NATURE & DECOUVERTES appliquera une augmentation du taux de commission de 1% à compter du 20/01/2027 pour les produits soumis à la REP et pour lesquels le Vendeur aura fourni un ou des IDU(s) erronés ou n'aura pas fourni d'IDU.

En cas d'annulation d'une commande donnant lieu au remboursement de l'Acheteur, la commission correspondante est remboursée au Vendeur.

La facturation sera effectuée selon trois cycles mensuels,

Les sommes dues au Vendeur seront réglées par virement bancaire à l'issue de chaque cycle de facturation, après validation de la facture et selon les délais de traitement bancaire applicables.

Les Parties s'autorisent expressément à compenser leurs créances et leurs dettes certaines qu'elles pourraient détenir ou dont elles seraient redevables vis-à-vis l'une de l'autre dans le respect des dispositions des articles 1347 et suivants du Code civil.

Dès lors, les Parties acceptent expressément que la compensation des sommes dues par le Vendeur à NATURE & DECOUVERTES soit automatique et immédiate, que les sommes soient dues au titre des présentes CGU Vendeur ou au titre de toute autre relation commerciale que les Parties pourraient entretenir par ailleurs, notamment au regard des prestations de régie publicitaire.

En tout état de cause, si une créance du Vendeur ne pouvait être compensée, faute de solde créditeur de son compte, toute somme restante due à NATURE & DECOUVERTES devra logiquement être payée à NATURE & DECOUVERTES par virement bancaire dans le délai de 30 jours.

A défaut de confirmation de la réception du produit par l'Acheteur et en l'absence de contestation de l'Acheteur portée à la connaissance du Vendeur dans le délai imparti à l'Acheteur pour le faire, le Produit sera réputé avoir été reçu 10 jours suivant la date du débit du compte bancaire de l'Acheteur ou suivant la date d'expédition effective.

NATURE & DECOUVERTES se réserve le droit de suspendre le paiement des sommes dues au Vendeur en cas de manquement par le Vendeur à ses obligations.

6. EVALUATION DES VENDEURS

NATURE & DECOUVERTES met à la disposition des Acheteurs des moyens leur permettant d'évaluer la performance des Vendeurs à l'issue de la confirmation de la réception du Produit commandé, permettant ainsi aux Acheteurs de sélectionner les Produits chez les Vendeurs les plus sérieux et qui respectent le mieux les conditions d'utilisation du Service.

L'appréciation est réalisée suivant des critères d'évaluation et par l'attribution d'étoiles.

Pour les Vendeurs ayant réalisé au moins 5 ventes depuis l'ouverture du compte, NATURE & DECOUVERTES se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service du Vendeur dont l'évaluation serait inférieure à 4,5, en suspendant ou en résiliant les présentes dans les conditions fixées à l'article 8.

NATURE & DÉCOUVERTES se réserve le droit d'évaluer la qualité de service du Vendeur sur la base d'indicateurs de performance, de qualité et de conformité suivis dans le cadre de l'exploitation de la Marketplace, notamment le taux d'acceptation des commandes, le temps de réponse, le taux de remboursement, le taux d'incident, le taux d'expédition en retard, la note moyenne du Vendeur ainsi que le respect de ses obligations légales, réglementaires et contractuelles.

Des mesures graduées seront appliquées en cas de dégradation de la qualité de service ou de manquement du Vendeur à ses obligations.

(i) Alerte qualité

Une alerte qualité sera adressée au Vendeur lorsque l'un des seuils suivants est atteint :

- Taux d'acceptation inférieur à **97 %** ;
- Temps de réponse à partir de 24 **heures** ;
- Taux de remboursement supérieur à 5 **%** ;
- Taux d'incident à partir de **3 %** ;
- Taux d'expédition en retard supérieur à 5 **%**.

Le Vendeur devra alors mettre en œuvre les actions correctives nécessaires afin de rétablir ses indicateurs de qualité.

(ii) Suspension

Sous réserve de l'analyse de la situation par NATURE & DÉCOUVERTES et des éventuelles circonstances particulières justifiant le maintien temporaire de l'activité, le compte du Vendeur sera automatiquement suspendu lorsque l'un des seuils suivants est atteint :

- Taux d'acceptation inférieur à **95%** ;
- Temps de réponse supérieur à 48 **heures** ;
- Taux de remboursement supérieur à 7 **%** ;
- Taux d'incident à partir de **5 %** ;
- Taux d'expédition en retard supérieur à 7 **%** ;
- Note moyenne du Vendeur inférieure à **4/5**.

NATURE & DÉCOUVERTES se réserve néanmoins la possibilité, au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence ou des circonstances des manquements constatés, de différer ou de ne pas appliquer la suspension automatique.

La suspension pourra concerner l'ensemble de la Boutique du Vendeur ou, lorsque les manquements sont circonscrits à certains Produits, uniquement les Produits concernés. La réactivation pourra être conditionnée à la mise en œuvre par le Vendeur des actions correctives demandées par NATURE & DÉCOUVERTES.

7. Classement des offres

7.1 Critères de classement des offres des Vendeurs MarketPlace visibles sur les fiches Produits :

Lorsqu'il s'agit d'un Produit Marketplace, le critère de classement dépend du prix proposé par le Vendeur et de critères qualités tels que la notation, le nombre de réclamations à l'encontre du Vendeur et sa qualité de professionnel.

7.2 Critères de classement sur les pages de résultats :

Par défaut, les offres apparaissant sur les pages de résultat résultant d'une recherche sont classées selon leur popularité au regard de la recherche de l'internaute (pertinence au regard des catégories de produit, marques…).

Il est néanmoins possible pour l'internaute de modifier ce classement sur la page de résultat en sélectionnant un critère de tri différent selon :

- Les prix des moins cher au plus chers
- Les prix des plus cher au moins chers
- Par meilleures notes
- Par pourcentage de réduction
- Par nouveautés

7.3 Modération des contenus

Chaque Vendeur est informé que NATURE & DECOUVERTES recourt à des outils de modération automatisée, incluant des systèmes d'intelligence artificielle, destinés à détecter et signaler les contenus illicites ou contraires aux politiques internes.

Ces outils comparent les informations publiées (textes, images, visuels, caractéristiques produits, etc.) à une liste de termes, modèles et catégories de contenus prohibés et règles contractuelles. Une partie des contenus fait l'objet d'un réexamen humain avant d'entraîner toute dépublication.

8. SUSPENSION - RESILIATION

Suite à la réception d'une notification de contenu illicite relative au Vendeur, NATURE & DECOUVERTES se réserve la possibilité d'effectuer l'une des actions suivantes, après envoi sur un support durable des raisons de cette restriction :

- restriction de visibilité des contenus (retraits, modifications, blocages, déclassements) ;
- suspension, résiliation ou autre restriction des paiements ;
- suspension ou résiliation totale ou partie du Service ;
- suspension ou résiliation du comptes Vendeur.

L'ensemble des actions relatives à la modération des contenus sont effectuées via un examen humain.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont conclues pour une durée indéterminée. Chaque Partie peut en conséquence résilier les CGU à tout moment moyennant le respect d'un préavis de 1 mois et l'envoi d'une lettre de résiliation par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de résiliation des présentes CGU, NATURE & DÉCOUVERTES se réserve la possibilité de suspendre temporairement les versements dus au Vendeur Professionnel pendant la durée du préavis, afin de permettre le traitement des commandes, réclamations, retours et remboursements clients encore en cours.

Cette suspension a pour objectif de couvrir les éventuelles sommes dues par le Vendeur Professionnel à NATURE & DÉCOUVERTES au titre de son activité sur la Marketplace.

À l'issue de cette période, les sommes restant dues au Vendeur Professionnel lui seront reversées, après déduction des montants exigibles, sous réserve des opérations encore en cours nécessitant une régularisation.

En cas de manquement par le Vendeur Professionnel à l'une quelconque de ses obligations, NATURE & DECOUVERTES pourra résilier le présent Contrat après envoi sur un support durable les raisons de cette résiliation.

NATURE & DECOUVERTES se réserve le droit de suspendre ou de désactiver, temporairement ou définitivement, toute référence de Produit qui ne serait pas compatible avec le positionnement, l'univers, l'image, les valeurs ou les standards de qualité de NATURE & DECOUVERTES et/ou de la Marketplace.

NATURE & DECOUVERTES pourra également suspendre ou désactiver tout ou partie des Produits proposés par le Vendeur et/ou suspendre temporairement le compte du Vendeur, notamment en cas de doute raisonnable quant à la qualité, l'origine, la sécurité ou la conformité des Produits, de réclamations clients, de non-respect des indicateurs de qualité applicables ou, plus généralement, de tout élément susceptible d'affecter la qualité de l'offre proposée sur la Marketplace ou de porter atteinte à l'image ou à la réputation de NATURE & DECOUVERTES. La suspension pourra être maintenue pendant la durée nécessaire à la réalisation des vérifications utiles et/ou jusqu'à la transmission par le Vendeur des informations ou justificatifs sollicités par NATURE & DECOUVERTES.

Lorsqu'une obligation légale ou réglementaire impose la cessation de la relation contractuelle, ou en cas de manquement grave et/ou répété du Vendeur à ses obligations au titre des présentes CGU, NATURE & DECOUVERTES pourra résilier les présentes CGU sans préavis et sans que le Vendeur puisse prétendre à une quelconque indemnité, notamment, sans que cette liste soit limitative, en cas de fraude, de non-respect de ses obligations fiscales ou des engagements fiscaux figurant à l'article 2 des présentes, de propos injurieux, de contrefaçon ou de toute autre atteinte aux droits de tiers, de manquement grave ou répété aux exigences de qualité applicables à la Marketplace, de commercialisation de Produits présentant un risque pour la sécurité des consommateurs ou dont la qualité, l'origine ou la conformité ne pourrait être suffisamment établie, ou encore de manquements ou réclamations répétés susceptibles de porter atteinte à l'image ou à la réputation de NATURE & DECOUVERTES ou de la Marketplace.

Ces mesures sont mises en œuvre sans préjudice de tout autre droit ou recours dont NATURE & DECOUVERTES pourrait se prévaloir au titre des présentes CGU ou de la réglementation applicable.

En particulier, un manquement grave est notamment constitué par (i) le non-respect des obligations en matière de TVA (déclaration et paiement de la TVA afférent à des transactions imposables à la TVA en France) qui aboutit à la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article 283 bis du CGI, (ii) la communication à NATURE & DECOUVERTES d'informations inexactes sur l'identité du Vendeur et sur le pays d'établissement véritable de son siège social, (iii) la communication à NATURE & DECOUVERTES d'un lieu d'expédition erroné.

En cas de signalement par l'administration fiscale d'une irrégularité du Vendeur, pour quelque motif que ce soir, NATURE & DECOUVERTES pourra procéder au blocage des paiements du Vendeur le temps de mener les investigations y afférentes.

Lorsque le présent Contrat est résilié pour manquement grave, le NATURE & DECOUVERTES se réserve la possibilité de procéder à la résiliation des autres Contrats liant le Vendeur avec le NATURE & DECOUVERTES, sous réserve du respect du préavis applicable.

Tout Vendeur souhaitant formuler une réclamation à l'encontre d'une décision prise par NATURE & DECOUVERTES dans le cadre de l'utilisation de la Marketplace devra saisir son Account Manager, lequel constitue le point de contact du Vendeur pour le traitement et le suivi de sa réclamation dans le cadre du système interne de traitement des réclamations mis en place par NATURE & DECOUVERTES.

En cas de contestation par le Vendeur, d'une décision prise par NATURE & DECOUVERTES, il dispose de la possibilité de la contester, conformément à l'article 14 des présentes CGU, via le recours à une médiation ou via la saisine des tribunaux de Paris.

NATURE & DECOUVERTES se réserve la possibilité de suspendre l'accès à ce système interne en cas de réclamations abusives par un Vendeur. Sont par exemple considérées comme abusives les réclamations déjà soumises à NATURE & DECOUVERTES et ayant fait l'objet d'un traitement par cette dernière et sans justifier de nouveaux éléments.

9. DONNEES PERSONNELLES

Les informations et données relatives au Vendeur ou son représentant, sont traitées par NATURE & DECOUVERTES ; sauf mention contraire, elles sont indispensables à la gestion du compte du Vendeur et de son accès au Back Office et sont traitées sur la base de l'exécution des présentes conditions.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires incombant, le cas échéant, à NATURE & DECOUVERTES, ainsi que pour lui permettre d'améliorer et de personnaliser les services proposés aux utilisateurs du Site Internet, ainsi que les informations adressées au Vendeur.

Conformément à la loi dite "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, le Vendeur dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité sur les données personnelles le concernant, dans les conditions prévues par la loi. Pour les exercer, le Vendeur doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à NATURE & DECOUVERTES – 11 rue des Etangs Gobert 78000 Versailles ou envoyer sa demande à l'adresse dpo@nature-et-decouvertes.com.

Conformément à la réglementation en vigueur, une réponse lui sera adressée dans un délai maximum d'un mois suivant la réception de la demande.

S'agissant des données relatives aux commandes de Produits du Vendeur collectées dans le cadre de l'exécution des Présentes, NATURE & DECOUVERTES informera les Acheteurs qu'elles lui sont exclusivement destinées, et que seules les informations nécessaires à la livraison des Produits seront transférées au Vendeur à cette seule fin.

Le Vendeur s'engage irrévocablement à utiliser les données personnelles de l'Acheteur qui lui seront transmises par NATURE & DECOUVERTES uniquement pour les besoins de la livraison des Produits et pour lui permettre de s'acquitter des obligations légales qui s'y attachent, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Il s'engage à n'en conserver aucune copie dès qu'il aura procédé à l'expédition du Produit, à l'exception des données nécessaires à la réalisation de ses obligations légales de conservation. Toute autre utilisation, location, vente, revente ou copie de la part du Vendeur sont interdites.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, œuvres et images reproduits ou représentés sur le Site Internet sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle, pour toute la durée de protection de ces droits et pour le monde entier. À ce titre et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la propriété intellectuelle, est autorisée. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle du Site Internet ou de tout ou partie des éléments se trouvant sur le Site Internet est strictement interdite.

La solution utilisée pour faire fonctionner le Site Internet est la propriété de NATURE & DECOUVERTES et est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, au titre du droit d'auteur.

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits sur le Site Internet de NATURE & DECOUVERTES sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.

Certains produits font l'objet de droits d'utilisation personnels et spécifiques réglementant les copies, diffusions publiques, locations. Vous devez respecter les conditions générales de vente de ces Produits et NATURE & DECOUVERTES ne saurait être responsable des utilisations qui pourraient être faites des Produits dans ce cadre.

Le Vendeur garantit qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle qu'il met à disposition du site. NATURE & DECOUVERTES se réserve le droit d'utiliser les droits de propriété intellectuelle du Vendeur dans le cadre du Service. Le Vendeur autorise alors expressément la MarketPlace à utiliser, à titre gratuit, pendant toute la durée de protection légale applicable, l'ensemble des éléments qu'il fournit dans le cadre de la mise en ligne de ses Produits, incluant notamment, sans s'y limiter :

- ses signes distinctifs (tels que marques, dénomination sociale, nom commercial, logos) dont il est titulaire ou licencié,
- ainsi que tout élément graphique, visuel, vidéo, textuel, figurant sur les fiches produits.

Cette autorisation est accordée aux seules fins de référence commerciale, de communication, de promotion et de commercialisation des Produits sur le Site Internet et lors d'envois de mails. Il est entendu que le Site Internet s'engage à ne pas altérer les signes distinctifs du Vendeur, sauf dans la stricte mesure nécessaire à leur adaptation aux contraintes techniques de présentation ou d'ergonomie du Site Internet et des campagnes de mailing, et sous réserve du respect des proportions et de l'intégrité desdits signes.

Le Site Internet conserve la propriété exclusive des modèles de fiches produits qu'il conçoit et met à disposition (notamment leur structure, les formats, les champs et leur hiérarchie). Toute reproduction, extraction, copie, totale ou partielle, de ces modèles, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite.

Le Vendeur s'interdit en tout état de cause :

- De modifier, diffuser ou exploiter de quelque manière que ce soit tout ou partie des éléments du Site Internet et des outils mis à disposition par la MarketPlace,
- De procéder à toute forme d'ingénierie inverse, d'accès non autorisé, ou de tentative de contournement des dispositifs de sécurité,
- De porter atteinte au bon fonctionnement, à la sécurité ou à l'intégrité du Site Internet et des outils mis à disposition par la MarketPlace, notamment en détournant leur usage ou en entravant leur accessibilité.

11. RESPONSABILITE

Le Vendeur garantit et indemnisera à première demande NATURE & DECOUVERTES contre tout dommage subi par NATURE & DECOUVERTES et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de NATURE & DECOUVERTES à raison de la violation par le Vendeur d'un droit quelconque d'un tiers, y compris d'un Acheteur, que ce dommage résulte de la vente de Produits, de l'utilisation faite par le Vendeur du Service, ou de toute autre fait qui lui serait imputable.

La responsabilité de NATURE & DECOUVERTES envers le Vendeur ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et est en tout état de cause limitée au montant correspondant aux commandes réalisées dans le mois précédent. Elle ne peut être engagée pour les préjudices indirects, notamment la perte de chance de vendre des Produits en cas d'indisponibilité du Service. La responsabilité de NATURE & DECOUVERTES ne peut pas non plus être engagée du fait de la mauvaise utilisation du Service par le Vendeur.

NATURE & DECOUVERTES décline toute responsabilité en ce qui concerne les ventes conclues entre les Vendeurs et les Acheteurs par l'intermédiaire de son Service. Toute réclamation relative aux Produits, (description, livraison, conditions d'utilisation, etc.) qui serait portée à la connaissance de NATURE & DECOUVERTES sera transmise au Vendeur concerné, qui assumera l'entière et seule responsabilité.

12. NULLITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU Vendeur sont tenues pour non valides ou déclarées comme tel en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

13. LOI APPLICABLE / ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Les présentes CGU Vendeur sont soumises au droit français.

Pour tout différend qui viendrait à se produire entre NATURE & DECOUVERTES et un Vendeur professionnel relatif à l'existence, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, préalablement à toute instance judiciaire, les Parties pourront avoir recours à une médiation.

Conformément au règlement Plateforme to Business (P2B) deux médiateurs sont à votre disposition :

- Médiateur des entreprises (gratuite) dont les coordonnées sont les suivantes : 98 rue de Richelieu - 75002 Paris - https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises.
- Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, CMAP (frais partagés entre NATURE & DECOUVERTES et le Vendeur) dont les coordonnées sont les suivantes 39 avenue Franklin D. Roosevelt -75008 Paris- https://www.cmap.fr/le-cmap/nous-saisir/

En application de cette clause de médiation, tous les échanges effectués entre les Parties seront, sauf accord des Parties, confidentiels pendant une durée illimitée.

La durée de la médiation ne pourra excéder 3 mois, sauf accord contraire des Parties.

En cas d'échec de la médiation, le différend sera tranché par les Tribunaux de VERSAILLES, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, y compris pour les procédures en référé ou sur requêtes

Les Parties ne peuvent avoir recours qu'à un seul médiateur.

14. ANTI-CORRUPTION

Les Parties conviennent que, à tout moment en lien avec et pendant toute la durée du Contrat, et par la suite, elles se conformeront et prendront des mesures raisonnables pour s'assurer que leurs sous-traitants, leurs agents ou d'autres tiers, soumis à leur contrôle ou à leur influence déterminante, se conformeront aux dispositions suivantes.

Les Parties interdiront les pratiques suivantes à tout moment et sous quelque forme que ce soit, à l'égard d'un agent public au niveau international, national ou local, d'un parti politique, d'un dirigeant de parti ou d'un candidat à des fonctions politiques, et d'un directeur, d'un agent ou d'un employé d'une Partie, indépendamment du fait que ces pratiques soient adoptées directement ou indirectement, y compris par l'entremise de tiers :

a) La corruption désigne le fait d'offrir, de promettre, de donner, d'autoriser ou d'accepter tout avantage pécuniaire indu ou tout autre avantage indu à, de la part de ou pour l'une des personnes susmentionnées ou pour un tiers dans le but d'obtenir ou conserver un marché ou un autre avantage indu, par ex. en lien avec des attributions de contrats d'achat publics ou privés, des permis réglementaires, la fiscalité, les douanes ou des procédures judiciaires et législatives. La corruption inclut notamment :

- Le fait de remettre une Partie d'un paiement d'un contrat à un gouvernement ou des responsables de partis ou à des employés de l'autre Partie contractante, leurs proches, leurs amis ou leurs partenaires commerciaux ou à l'aide d'intermédiaires tels que des agents, des sous-traitants, des consultants ou d'autres tiers, afin d'attribuer des paiements à un gouvernement ou des responsables de partis, ou à des employés de l'autre Partie contractante, leurs proches, leurs amis ou leurs partenaires commerciaux.
- L'extorsion ou la sollicitation désigne la demande d'un pot-de-vin, associée ou non à une menace si cette demande est refusée. Chaque Partie s'opposera à toute tentative

d'extorsion ou de sollicitation et est invitée à signaler ces tentatives par le biais des mécanismes de rapport formels ou informels disponibles, à moins que ces rapports soient réputés être contre-productifs compte tenu des circonstances.

b) Le trafic d'influence consiste à offrir ou à solliciter un avantage indu afin d'exercer une influence inappropriée, réelle ou supposée, en vue d'obtenir auprès d'un agent public ou privé un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour toute autre personne.

c) Le fait de blanchir le produit des pratiques de corruption susmentionnées consiste à dissimuler ou déguiser l'origine, la source, le lieu, la disposition, le mouvement ou la propriété illicite de biens, en sachant que ces biens sont le produit d'activités criminelles. Les termes « corruption » ou « pratique(s) de corruption », tels qu'ils sont utilisés dans la présente Clause Anticorruption de NATURE & DECOUVERTES, incluent la corruption, l'extorsion ou la sollicitation, le trafic d'influence et le blanchiment du produit de ces pratiques.